



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du mot :

« Législation »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## A) La définition du mot chari'a

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot *chari'a* vient des trois lettres : chin (ش), ra (ر), 'ayn (ع) qui forment le verbe *chara'a* (شَرَعَ) qui consiste à ouvrir une chose pour effectuer son prolongement.

Le mot *chari'a* signifie abreuvoir. Il consiste à prendre une source d'eau afin de la prolonger pour abreuver les gens ou les animaux. Cet abreuvoir doit être vaste et ne doit pas s'interrompre.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

Le mot *chari'a* peut vouloir dire plusieurs choses dans la bouche des savants de l'islam.

#### 1) Ce qui englobe la croyance musulmane et les actes

Cheikh Al islam a dit : « les mots "chari'a", "char'" ou "chir'a" incluent tout ce qui vient de la législation d'Allah comme croyances et comme œuvres. »<sup>2</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## 2) La compréhension des sentences religieuse

Cheikh Al islam a dit : « la chari'a c'est l'ordre, l'interdiction, le halal, le haram, les obligations, les peines légales, les sunnah et les jugements. »<sup>3</sup>

## 3) La croyance des gens de la sunna

Cheikh Al islam a dit : « la chari'a c'est les croyances qu'on les gens de la sunnah comme la croyance que la foi est paroles et œuvres, qu'Allah est décrit avec les attributs qu'il s'est attribués lui-même ou par le biais de son messenger ou que le coran est la parole d'Allah non crée. C'est dans ce sens-là qu'Abou Bakr Al Aajourri a écrit son livre « Ach -chari'a » ou Ibn batta avec son livre « Al Ibanah 'an chari'atil firqati naajia » (éclaircissement à propos de la chari'a du groupe sauvée »<sup>4</sup>

- **Le lien entre la définition dans la langue arabe et le jargon islamique**

Le mot « chari'a » dans la langue comme dans le jargon islamique est un abreuvoir, une source dans laquelle on puise qui ne s'interrompt jamais.<sup>5</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## **B) Les 5 objectifs de la chari'a**

Toutes les prescriptions de la chari'a ont pour objectif de préserver ces cinq principes fondamentaux. Ces 5 objectifs possèdent tous trois caractéristiques :

- **Ils sont un cas de force majeure et indispensables pour l'être humain.**
  - **L'être humain en a besoin pour vivre correctement.**
  - **Ils améliorent la condition de vie de l'être humain.**
- L'application de ces cinq objectifs l'être humain aura une vie misérable et pleine de contraintes.**

Tous les ordres qu'Allah nous donne sont pour concrétiser ces cinq objectifs. Tous les interdits qu'Allah nous donne sont pour préserver ces cinq objectifs. Tout acte qui met en péril ces cinq objectifs est sévèrement puni par la législation.<sup>6</sup>

### **1) La préservation de la religion**

Il y a énormément de texte qui appelle à la préservation de La religion. La plus grande cause de la préservation de la religion est sa mise en pratique. Les textes qui appellent à la foi, l'attestation de foi, l'accomplissement de la prière, la zakat, le jeûne, le Hajj ou autre permettent la préservation de la religion.



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

La préservation de la religion passe donc par l'application de la religion et ne rien vouloir d'autre que ce qu'Allah nous a prescrit.

{وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ}

[آل عمران : 85]

**Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. [3 : 85]**

{إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ ۗ وَمَا اخْتَلَفَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْعِلْمُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ ۗ وَمَنْ يَكْفُرْ بِآيَاتِ اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ} [آل عمران : 19]

**Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte ! [3 : 19]**

Allah nous informe que la religion qu'il a choisie pour nous est parfaite et n'a pas besoin d'ajout. Il est donc formellement interdit d'y ajouter quelque chose ni d'en enlever, car il s'agit de la religion d'Allah l'omniscient.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

{الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا}

[المائدة: 3].

**Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. [5 : 3]**

La préservation de la religion passe par la mise en garde de tout ce qui s'oppose à la religion d'Allah.

{وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ} [النحل: 36].

**Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger [pour leur dire] : « Adorez Allah et écarterez-vous des fausses divinités ».**  
[16 : 36]

ولهذا حثنا تعالى على الدعوة إليه، فقال: {ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحُكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنْ ضَلَّ عَنْ سَبِيلِهِ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ} [النحل: 125].

**Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés. [16 : 125]**

L'islam réprime sévèrement tout ce qui contredit, s'oppose ou combat la religion d'Allah.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## 2) La préservation de l'être humain

Allah a formellement interdit à l'être humain de se suicider ou de se nuire à lui-même.

{وَلَا تَقْتُلُوا أَنْفُسَكُمْ إِنَّ اللَّهَ كَانَ بِكُمْ رَحِيمًا} [النساء: 29]

**Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. [4 : 29]**

La chari'a a donc pour objectif de préserver la vie de l'être humain. Elle encourage tout ce qui préserve l'être humain et interdit tout ce qui est néfaste pour lui.

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُلُوا مِن طَيِّبَاتِ مَا رَزَقْنَاكُمْ وَاشْكُرُوا لِلَّهِ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ} [البقرة : 172]

**O les croyants ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez. [2 : 175]**

Allah dit juste après ce verset :

{إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنزِيرِ وَمَا أُهْلَ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ فَمَن اضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ} [البقرة : 173]

**Certes, Il vous interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgressé, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. [2 : 173]**



## Le Dictionnaire du Musulman

**{وَأَنْفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلَا تُلْقُوا بِأَيْدِيكُمْ إِلَى التَّهْلُكَةِ وَأَحْسِنُوا إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ  
الْمُحْسِنِينَ} [البقرة:195]**

**Et dépensez dans le sentier d'Allah. Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. Et faites-le bien. Car Allah aime les bienfaisants .[2 : 195]**

En plus d'interdire à l'être humain de nuire à sa propre personne. La chari'a interdit formellement de tuer autrui sans droit.

**{وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ} [الأنعام: 151]**

**Et ne tuez pas une vie qu'Allah a rendu sacrée sauf en toute justice. [6 : 151]**

### 3) La préservation de la raison

Allah incite les croyants à la lecture, l'apprentissage et le raisonnement.

**{اقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ ○ خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ عَلَقٍ ○ اقْرَأْ وَرَبُّكَ الْأَكْرَمُ ○ الَّذِي  
عَلَّمَ بِالْقَلَمِ ○ عَلَّمَ الْإِنْسَانَ مَا لَمْ يَعْلَمْ} [العلق: 1-5]**

**Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume [le calame], a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. [96 : 1-5]**

Allah blâme à de nombreuses reprises les mécréants qui ne raisonnent pas en adorant autre que lui alors qu'il est leur créateur et qui mérite l'adoration seule.



= @dicodumusulman





## Le Dictionnaire du Musulman

**{أَرَأَيْتَ مَنْ اتَّخَذَ إِلَهَهُ هَوَاهُ أَفَأَنْتَ تَكُونُ عَلَيْهِ وَكِيلاً ۝ أَمْ تَحْسَبُ أَنَّ أَكْثَرَهُمْ يَسْمَعُونَ أَوْ يَعْقِلُونَ ۚ إِنْ هُمْ إِلَّا كَالْأَنْعَامِ بَلْ هُمْ أَضَلُّ سَبِيلاً} [الفرقان : 43-44]**

**Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité ? Est-ce à toi d'être un garant pour lui ? Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent ? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier.**

**[25 : 43-44]**

La char'ia a fait de la raison la cause de la responsabilité religieuse. C'est pour cela que celui qui dort ou devient fou n'est pas responsable religieusement.

**D'après 'Aicha, le Prophète a dit : « La plume a été levée pour trois personnes : pour la personne qui dort jusqu'à ce qu'elle se réveille, pour le petit jusqu'à ce qu'il grandisse et pour le fou jusqu'à ce qu'il retrouve la raison ». [Ibn Maja : 2041]**

La raison est ce qui permet à l'être humain de comprendre les textes religieux et les suivre. Donc toute chose qui cause la perte et la diminution de la raison est formellement interdite par l'islam.

C'est pour cela que la législation nous interdit de frapper quelqu'un au visage ou encore de consommer de l'alcool ou des drogues.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِنَّمَا الْخَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلَامُ رِجْسٌ مِّنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ فَاجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ} [المائدة: 90]

**Ô les croyants ! L'alcool, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. [5 : 90]**

## **4) La préservation de l'honneur et de la descendance**

La législation appelle l'homme à préserver son honneur, celui des autres ainsi que sa descendance et sa famille.

Le chemin pour préserver la famille est le mariage. Le mariage est aussi une préservation de l'honneur, car il ferme la porte à la fornication qui est une chose ignoble et qui salit l'honneur d'une personne.

Toujours pour préserver l'honneur, l'Islam impose à l'homme de demander la permission à la famille pour épouser la femme. Il ne l'épouse pas en cachette ce qui nuirait à son honneur. Ceci est aussi une préservation de la famille, car celle qui se marie en cachette sans l'autorisation de sa famille risque de provoquer la rupture des liens de famille.



## Le Dictionnaire du Musulman

{فَانكِحُوهُنَّ بِإِذْنِ أَهْلِهِنَّ وَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ مُحْصَنَاتٍ غَيْرَ مُسَافِحَاتٍ وَلَا مُتَّخِذَاتِ أَخْدَانٍ} [النساء : 25]

**Et épousez-les avec l'autorisation de leurs tuteurs (Waliy) et donnez-leur une dot convenable ; (épousez-les) étant vertueuses et non pas livrées à la débauche ni ayant des amants clandestins.**

[4 : 25]

La législation interdit formellement toute chose nuisible aux liens de famille et la descendance. Et l'acte qui nuit le plus à cela est la fornication.

{وَلَا تَقْرُبُوا الزَّانَا إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا}. [الإسراء: 32]

**Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin! [17 : 32]**

Dans ce verset Allah ne nous interdit pas de pratiquer la fornication. Il nous interdit de nous approcher de la fornication. Toute chose pouvant mener à la fornication comme la mixité, être seule dans une pièce avec une femme étrangère ou autre est formellement interdite en islam.



# Le Dictionnaire du Musulman

L'islam est également sévère avec celui qui touche à l'honneur de son frère.

{وَالَّذِينَ يُؤْذُونَ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ بَغَيْرِ مَا اكْتَسَبُوا فَقَدِ احْتَمَلُوا بُهْتَانًا وَإِثْمًا مُّبِينًا} [الأحزاب: 58]

Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité se chargent d'une calomnie et d'un péché évident. [33 : 58]

{وَالَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ فَاجْلِدُوهُمْ ثَمَانِينَ جَلْدَةً وَلَا تَقْبَلُوا لَهُمْ شَهَادَةً أَبَدًا وَأُولَئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ} [النور: 4]

Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers [24 : 4]

## 5) La préservation des biens

Allah nous informe que les biens de l'être humain sont en réalité les siens et qu'il les distribue à qui il veut parmi ses serviteurs.

{وَلَا يَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَبْخُلُونَ بِمَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ} [آل عمران : 180]

Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par Sa grâce, ne comptent point cela comme bon pour eux. [3 : 180]

Allah nous ordonne de profiter et de consommer les biens qu'il nous donne.



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

{هُوَ الَّذِي جَعَلَ لَكُمْ الْأَرْضَ ذُلُولًا فَأَمْشُوا فِي مَنَاكِبِهَا وَكُلُوا مِنْ رِزْقِهِ وَإِلَيْهِ  
الْشُّورُ} [المك:15]

**C'est Lui qui vous a soumis la terre : parcourez donc ses grandes étendues. Mangez de ce qu'Il vous fournit. Vers Lui est la Résurrection. [67 : 15]**

Cependant il ordonne de donner une part à ceux qui ont peu ou pas de biens.

{وَعَاتِ ذَا الْقُرْبَىٰ حَقَّهُ وَالْمِسْكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَلَا تُبَذِّرْ تَبْذِيرًا ○ إِنَّ الْمُبَذِّرِينَ  
كَانُوا إِخْوَانَ الشَّيَاطِينِ وَكَانَ الشَّيْطَانُ لِرَبِّهِ كَفُورًا} [الإسراء:26، 27]

**« Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse). Et ne gaspille pas indûment, car les gaspilleurs sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur. [17 : 26-27]**

La législation interdit la consommation des biens dans le faux ainsi que l'injustice.

{وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ وَتُدْلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا فَرِيقًا مِّنْ أَمْوَالِ  
النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ} [البقرة، الآية 188]

**Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens ; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment. [2 : 188]**

L'islam réprime sévèrement toute personne prenant l'argent des gens injustement.



## Le Dictionnaire du Musulman

{وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جِزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالاً مِّنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَزِيزٌ  
حَكِيمٌ} [المائدة: 38]

**Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. [5 : 38]**

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَذَرُوا مَا بَقِيَ مِنَ الرِّبَا إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ • فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا فَأْذَنُوا بِحَرْبٍ مِّنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ} [البقرة: 278-279]

**O les croyants ! Craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messenger. [2 : 278-279] <sup>7</sup>**



= @dicodumusulman



# Références

- 1- Voir : “mou’jam maqayis lugha”, ibn faris, tome 3/page 262;  
« tahzib al-lugha », Mohammed ibn Ahmed al Azhari,  
tome 3/page 262.
- 2- « majmou’ al fatawa », ibn taymiya, tome 19/page 306
- 3- « majmou’ al fatawa », ibn taymiya, tome 3/page 302
- 4- « majmou’ al fatawa », ibn taymiya, tome 19/page 306
- 5- “mwasou’atoul ‘aqida wal adyan wal firaq wal mazahib al  
mou’asira”, tome 4/page 1681.
- 6- Voir : “al mouwafaqat”, Ach-chaatibi, tome 2/page 17 ;  
« ma’alim oussoul al fiqh ‘inda ahl sunnah wal jama’a”,  
Mohammed ibn husayn al jizani, page 236.
- 7- Voir : “al mouwafaqat”, Ach-chaatibi, tome 2/ page 17-40.

